

-  Zone de risque : ancienne carrière (mouvement de terrain)
-  Espace de carrière en exploitation ou pour extension de carrière (inclus en zone N)
-  Zone inondable
-  Emplacement réservé
-  Espace Boisé Classé
-  Marge de recul par rapport à l'axe de la chaussée : L111-1-4 ; N10 (100m), D674 (75m)

-  UA : Zone de bâti dense et ancien : Cœur de ville
-  UAh : Secteur de bâti dense et ancien de village
-  UB : Zone de bâti dense et ancien : faubourgs
-  UC : Zone de bâti aéré ou pavillonnaire
-  UF : Zone d'équipements collectifs accueillant du public
-  UE : Zone d'activités économiques non nuisantes
-  UX : Zones d'activités économiques nuisantes
-  Uxa : Secteur d'activité, accueillant des dépôts de ferraille, de déchets

-  1AU : Zone d'urbanisation future desservie par les équipements collectifs
-  2AU : Zone d'urbanisation future non desservie par les équipements collectifs
-  1AUF : Zone d'urbanisation future desservie par les équipements publics destinée à l'accueil d'équipements collectifs accueillant du public

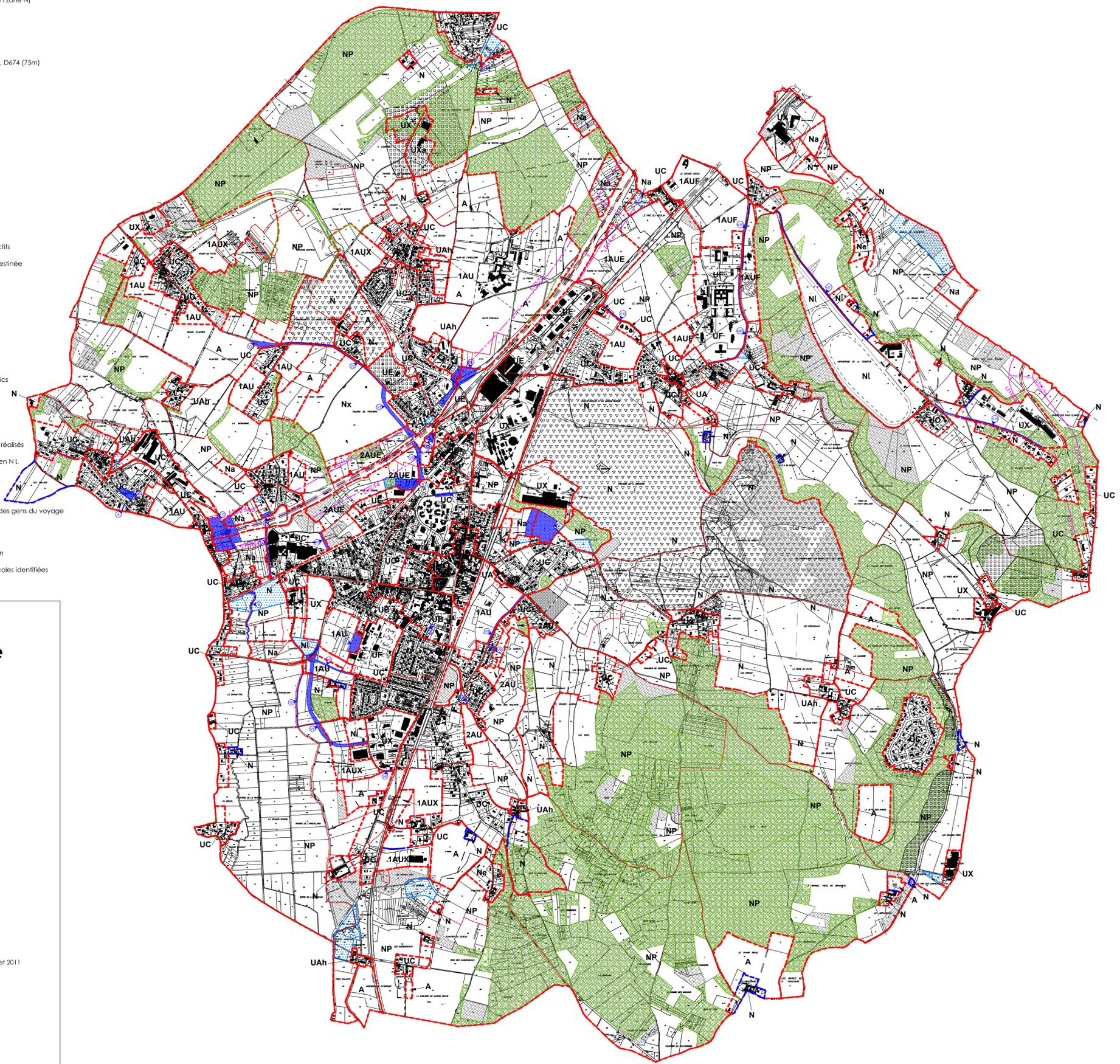
-  1AUE : Zone d'urbanisation future desservie par les équipements publics à vocation d'activités non nuisantes
-  1AUX : Zone d'urbanisation future desservie par les équipements publics à vocation d'activités nuisantes non compatible avec l'habitat

-  2AUE : Zone d'urbanisation future non desservie par les équipements publics à vocation d'activités non nuisantes

-  NP : Zone naturelle sensible où les constructions sont interdites
-  N : Zone naturelle inconstructible sauf exceptions
-  NI : Secteur naturel où des équipements sportifs ou de loisirs peuvent être réalisés
-  NI* : Sous secteur naturel permettant en plus des occupations autorisées en N1, la réalisation de chalets, le stationnement de camping cars

-  Na : Secteur naturel de vergers, de jardins, de maraichage
-  Ng : Secteur naturel pouvant recevoir des aménagement liés à l'accueil des gens du voyage
-  Ne : Secteur naturel à constructibilité limitée

-  A : Zone agricole, autorisant les constructions liées à la vie de l'exploitation à proximité de bâti existant et destinée à la protection des richesses agricoles identifiées



Plan Local d'Urbanisme

La Couronne

Plan de zonage et emplacements réservés

Planche unique
échelle 1/10000

3B1

Révision approuvée le 20 Octobre 2005
Révision simplifiée Site de Brousse Marteau Champ Martin approuvée le 01 Juillet 2011
Modification simplifiée n°1 approuvée le 28 mars 2019

ECP Urbanisme
Christine Guéris - Urbaniste
26 rue Camille
66000 Pollard